



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL  
de  
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES  
Du 12 octobre 2022**

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2022
4. Communications du bureau
5. Informations de la Municipalité
6. Nomination d'un/e suppléant/e à l'APEJ
7. Arrêté d'imposition 2023 – préavis N° 06/2022
8. Dépôt d'un recours contre le décompte final des péréquations 2021 (péréquation directe et indirecte selon l'article 12 de la loi sur les péréquations intercommunales (LPCI) et de la réforme policière) – préavis N°07/2022
9. Demande de crédit pour la mise en œuvre de travaux concernant la renaturation du Torry et des travaux connexes – préavis N°08/2022
10. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
11. Divers et propositions individuelles

#### **1. Appel**

Excusés: P. BRÜGGLER – S. MIR – C. OLIVER – J. WILDBERGER.

#### **2. Assermentation**

Monsieur Massimo BOREAN est assermenté devant le Conseil communal.

#### **3. Procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2022**

**L'objet est accepté : 40 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.**

#### **4. Communications du Bureau**

Le Président informe que l'ordre du jour indiquait devoir commencer par les informations de la Municipalité, mais la présentation prévue étant annulée, l'élection du suppléant à l'APEJ sera faite en premier, comme prévu à l'origine.

## 5. Election d'un/e suppléant/e à l'APEJ

Massimo BOREAN est élu suppléant à l'APEJ par acclamation.

## 6. Informations de la Municipalité

Le Syndic

- Informe qu'il a été trouvé un accord avec l'exploitant de la Couronne pour libérer le restaurant au 31 octobre. Une annonce a été publiée dans la presse locale et spécialisée. La Municipalité a fait appel à un professionnel pour l'aider dans la sélection des candidatures et est actuellement en phase d'analyse et de conversation avec les candidats intéressés. Le résultat sera sans doute communiqué au cours du prochain conseil. Gastro Vaud n'étant pas disponible, le professionnel en charge de l'étude des candidatures est le nouveau Président de Nyon région Tourisme, ancien directeur de différents hôtels, dont l'Everness pendant une dizaine d'années. La priorité est de conserver l'activité du restaurant et de l'hôtel.
- Explique que la Municipalité s'est penchée sur le postulat J-L RAY. Dans les bâtiments existants appartenant à la Commune, le coût de la création de logements adaptés ou l'installation d'ascenseurs serait disproportionné. Cependant, il y aura des études au cas par cas pour des situations exceptionnelles, comme il y avait eu pour l'immeuble du Chauchay. Il sera possible d'agir sur la mixité sociale via la construction d'un immeuble au Sorbier. Mais il faut contrôler les finances et ce ne sera pas immédiat. Dans le cadre du futur PACO (Plan d'Affectation Communal), après une longue négociation avec le canton, la proposition de schéma directeur proposé par la Municipalité en collaboration avec les commissions des travaux et de l'environnement a été imposée. Sur certaines parcelles, notamment proche de la gare, il y aura la possibilité de construire de petits immeubles pouvant répondre aux exigences de mixité sociale en fonction de la volonté de la Municipalité. Les jeunes pourront s'installer dans la Commune et des logements seront proposés aux seniors.
- Après 7 ans de négociation et 11 procédures, face au Canton, la Commune a gagné le pouvoir de conserver une capacité constructive avec un développement contrôlé, sans être trop dense. Ceci avait été exprimé dans le schéma directeur présenté au Conseil communal et avait fait l'objet de séances de travail avec les commissions des travaux et de l'environnement. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour Mies, car peu de communes ont réussi à faire bouger le Canton dans sa loi sur l'aménagement du territoire. Tout le développement y est réservé aux centres. Grâce au pôle intercantonal régional avec Versoix et une argumentation bien préparée, il a été mis en avant que la politique vaudoise s'inscrivait en contradiction avec les recommandations du Grand Genève, préconisant la création de petits pôles d'activités et non une concentration urbaine. Ceci a plus de sens d'un point de vue énergétique et environnemental pour l'économie de déplacements. C'est un long combat qui aboutit, il ne reste que les aspects procéduraux des 7 procédures en cours. La Municipalité a eu à cœur de défendre les intérêts des propriétaires concernés par des prises de zones réservées, ce qui pouvait les mettre dans des situations économiques très précaires.
- La question de la fusion des Communes a été remise sur la table. Cette initiative vient de l'assemblée des Syndics de Terre Sainte. Il y aura sans doute un préavis présenté au Conseil pour demander l'étude du projet. Pour l'instant il s'agit d'une simple réflexion. Une information a été donnée aux Municipaux des 8 Communes concernées, afin que chacun puisse exprimer la sensibilité de chaque Commune. Le projet est encore ouvert et doit être

construit. Pour le moment, il s'agit d'établir une feuille de route avec l'assemblée des Syndics et les Municipalités. Il est possible que des personnes de la société civile soit intégrées à la réflexion, notamment des jeunes ayant la perception de l'identité Terre Saintoise. La somme des avantages doit sans doute l'emporter sur les inconvénients, mais l'étude le dira. Il s'agit d'une fusion politique des Communes et non d'une fusion des villages. Ceci permettrait d'avoir un plus grand poids politique, précieux face au Canton. D'un point de vue péréquatif, si la loi n'évolue pas la pire des situations serait d'être petit et d'avoir de bons contribuables sur la Commune, comme Mies. Une réflexion doit se faire sur la multiplicité de conseils intercommunaux, auxquels l'autonomie communale semble déléguée, afin de les rationaliser. Même s'ils mènent bien leur mission pour le moment, leur nombre semble trop important.

- Le nouveau paddle tennis a été inauguré le 11 septembre par une démonstration. Il recueille un franc succès et vient compléter l'offre de loisirs sur la Commune.
- Le 21 novembre 2022 aura lieu un nouvel atelier PECC (Plan Energie et Climat Communal). Les Conseillers sont vivement invités à y participer.
- La Commune de Mies, ne rémunérant pas ses Conseillers, la Municipalité a décidé de faire un geste, tout en aidant la belle institution du théâtre de Terre Sainte, en offrant à chaque Conseiller 2 places pour un spectacle.

#### S. MASCALI précise pour la commission des finances :

- Afin de faire face à la crise énergétique, sont prévu CHF 60.000 en plus pour l'année 2023, en tenant compte d'une consommation égale aux trois dernières années, mais sans tenir compte des économies que chacun saura faire. Mies consomme 40.000 litres de fuel par an avec une facture moyenne de CHF 70.000 pour toute l'électricité.
- Le coût des honoraires pour les recours contre la péréquation revient à CHF 8000 par an en moyenne depuis 3 ans.

Le Syndic ajoute que le recours qui sera proposé en préavis ce soir, sera moins cher car toute l'argumentation de l'année précédente a été reprise. Il est déjà décidé par la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) que ces recours seront suspendus jusqu'à droit connu du futur arrêt du Tribunal fédéral. Ceci économise beaucoup d'écritures. La CDAP prend sans doute la précaution de ne pas prendre de décision qui pourrait être cassée par l'arrêt du Tribunal fédéral. Le message reste fort car 35 Communes ont recours contre la facture 2021. La question se posera peut-être à nouveau en 2022. Le Conseil d'Etat avait jusqu'à fin septembre pour proposer un contre-projet à l'initiative SOS Commune. Il entend le proposer et a donc une année pour le faire. Ceci semble positif puisque cela devrait aller dans le sens des initiants mais nécessitera encore des négociations assez serrées.

#### C. HILFIKER

- Explique à propos de la motion BAERTSCHI et consorts sur les déchets, que le délai de réponse sera honoré. Afin de faire un test, un nouveau conteneur a été ouvert sur 3 mois pour le sagex. Les chips de sagex qui ne sont pas adaptées aux machines de recyclage n'y sont pas admises. La solution sera peut-être éphémère puisqu'il y aurait du côté de la SADEC SA (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte), une solution cantonale proposée pour le tout plastique. Les motionnaires seront également informés lorsqu'il aura plus d'informations à ce sujet.

Pour les horaires d'ouverture de la déchetterie, il peut être envisageable de les prolonger en été sur un jour. En hiver, ouvrir de 17h à 19h n'aurait pas de sens. Si le conseil et les motionnaires insistent pour sa mise en place, il faudra

définir les contours et le budget de l'ouverture des lundis. Il faudra engager du personnel car les employés actuels doivent avoir deux jours de repos. C'est pour cette raison que la déchetterie est fermée le lundi.

- Note que le port prend forme visiblement sur place ou sur le site de la Commune. Les travaux avancent comme prévu et si tout se passe bien, le port devrait ouvrir fin avril 2023.
- Explique que la plage sera fermée au public du 31 octobre au 23 décembre. Les baignades seront toujours possibles en dehors du périmètre de la plage. Les riverains vont être informés de travaux lacustres et terrestres en bord de plage :
  - installation de pontons,
  - modifications d'embranchements afin d'agrandir la zone de plage,
  - finitions sur les toilettes,
  - abattages d'arbres secs dangereux qui seront compensés pour l'essentiel.
  - travaux privés comprenant des tranchées, à côté de la plage.
- Informe que l'attribution des places au port a été définitivement close lors de la séance du 11 octobre. Un courrier partira en début de semaine prochaine pour les heureux élus. Les places ont été attribuées en fonction de critères consultables sur le site de Tannay : être de Mies, Tannay ou d'autres Communes alentours, prioritairement celles qui n'ont pas d'accès au lac.
- Transmet les informations d'une séance du Canton ayant eu lieu l'après-midi même à Chésèrèx (Annexe 1). Les mesures d'économie à l'échelon des bâtiments communaux sont :
  - d'éliminer le plus rapidement possible le chauffage électrique, notamment les chauffages d'appoint étant des gouffres énergétiques. Les bâtiments sont majoritairement chauffés au mazout.
  - Réadapter les courbes de chauffage en réduisant le fonctionnement suivant la température extérieure. Le but est de réduire la consommation énergétique de 10 à 15 %. Pour information, réduire de 1°C la température ambiante représente 10% d'économie.
  - des règles de conduite pour portes et fenêtres : on ouvre en grand, puis on referme, pas d'ouverture en imposte.
  - L'eau chaude sanitaire est coupée partout où elle n'est pas nécessaire.
  - privilégier les escaliers à l'ascenseur.
  - l'éclairage public étant obsolète, il n'est pas possible de le couper autrement que manuellement sur les 10 armoires électriques le contrôlant. La seule possibilité serait d'engager quelqu'un qui viendrait le couper point par point.

Il est prévu de changer l'ensemble des luminaires de la Commune. Avec l'aide un consultant extérieur, la Municipalité a fait des appels d'offre à 3 grandes entreprises de la région susceptibles d'assurer la fourniture et le service. Il est prévu de garder les mâts et les lanternes. Seuls certains éclairages ne seront plus sur potence. Il s'agira d'éclairages LEDs programmables point par point et entièrement configurables. Le préavis sera présenté le 7 décembre. En l'état, pour le moment, plusieurs scénarii sont envisageables dont notamment des coupures nocturnes totales comme pour les événements « la nuit est belle » et « les perséides ».

Le Syndic demande de préciser l'aspect économique du projet.

C. HILFIKER explique que pour le prix de 100 luminaires dans le projet proposé 5 ans auparavant, l'intégral du parc sera renouvelé, soit environ 300 lumières. Le Syndic explique que ce prix a été atteint grâce à la négociation et les analyses qui ont malheureusement pris beaucoup de temps. La Municipalité souhaite donc présenter le préavis dès le mois de décembre.

P. MEIER demande en quoi réduire le chauffage par mazout contribue à l'objectif d'économie d'électricité dans le cadre de restrictions possibles.

C. HILFIKER précise qu'il reprend sa présentation afin de répondre à cette question. Les paramètres actuels font que plusieurs facteurs vont influencer l'évolution des 4 à 5 prochains mois :

- la météo, plus il fera chaud, moins il y aura de risque, cependant il est délicat de prévoir la météo de janvier à mars,
- la disponibilité des ressources suisse d'énergie nucléaire,
- le remplissage des barrages, qui pour le moment est au vert,
- la capacité d'importation d'énergie, suivant la disponibilité d'électricité dans les pays voisins,
- le prix du marché de l'énergie qui reste insondable.

Les mois les plus critiques sont février et mars avec différents niveaux d'adaptation du 1 (niveau actuel) au 4 (Niveau le plus critique). Le canton demande d'informer le plus rapidement possible le Conseil et la population. Le plan Austral établit le plan de réduction et de restriction. Au niveau 3, les exploitants vont demander une réduction de consommation des gros consommateurs de plus de 100 000 kWh. Ils pourront contrôler la consommation par les compteurs et ce sera susceptible de générer des litiges.

Le SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs) avait indiqué la possibilité du délestage : 4h sans électricité, suivi de 8h avec électricité. Enfin, le canton a confirmé aujourd'hui un niveau maximal qui serait 4h/4h. Pour les privés, cela peut sembler concevable de ne pas avoir d'électricité, en s'organisant avec les contraintes que cela implique.

F. VOLLENWEIDER exprime son doute vis-à-vis notamment de certaines personnes qui ont des besoins d'assistance médicale.

C. HILFIKER explique que les intervenants ont bien dit que le but n'est pas de faire peur aux gens, mais il faut être conscient que dans ce scénario des personnes décèdent. Il y a des situations compliquées au niveau sécuritaire. Par exemple dans le cadre de ce scénario la Migros a transmis une lettre pour indiquer qu'elle arrêterait son activité car elle ne peut pas la gérer. La probabilité de survenance de ce scénario reste faible, mais pour l'éviter il faut bien se comporter et avoir un peu de chance vis à vis de la situation. Au niveau de la Commune, cela se décline par des cellules de crises, des services de tickets et autres. Il faudra définir le PRU (Point de Rencontre d'Urgence). Il devra offrir des prestations administratives de base, être un centre de communication à la population par le Canton, offrir des moyens financiers d'urgence, prendre en charge la population résidente, passer des appels (plus de numéros d'urgences type 117, 118, 144 en cas de coupures), etc.

Le Syndic précise que cette vision est très pessimiste car la probabilité de survenance de ce scénario ultime est estimée de 7 à 8% par D. FROIDEVAUX, chef de Etat Major Cantonal de Conduite (EMCC). Il appelle au calme, des réflexions ont été faites au niveaux fédéral et cantonal. Evidemment pour les hôpitaux ou autres éléments urgents, il y aura des solutions mises en place. Pour responsabiliser, il fait appel au civisme car les probabilités restent faibles. Mais il faut essayer de changer les comportements et la Commune se doit d'être exemplaire. Ces informations sont arrivées brutes ce soir et nécessitent d'être digérées par la Municipalité car la situation est complexe. Cependant la Municipalité recueille volontiers les remarques et questions. C'est une préoccupation majeure, spécialement avec la situation géopolitique actuelle. En terme énergétique, la chose la plus critique reste l'électricité, ensuite le gaz et enfin le fioul. Pour assurer la production d'électricité par des système de fioul, il faut d'abord étudier et comprendre toutes les statistiques. La Municipalité doit pouvoir donner des réponses documentées. Un très gros travail de planification a été fait au niveau fédéral et par l'EMCC. Il y a des bonnes probabilités que les efforts soient prioritairement demandés aux gros consommateurs que sont les institutions et les entreprises. Les privés ne seraient pas touchés dans leur

quotidien. Cependant il faut demander à la population via les Conseils communaux de faire un effort réel, car une économie d'électricité de 10% à 20% permettrait de faire face à une crise de 5 à 6 semaines. Cette crise pourrait avoir des effets extrêmement néfastes sur l'entreprise, les écoles. D. FROIDEVAUX expliquait que dans une telle situation des vies pourraient être mises en danger car sans électricité il n'y aurait plus de moyens de communication et on ne pourrait plus répondre aux urgences. C'est pourquoi il est nécessaire de planifier et anticiper dès aujourd'hui les risques, même les plus faibles. Viennent s'ajouter à la situation géopolitique, les problèmes des français qui auront du mal à relancer les centrales nucléaires, alors qu'ils assuraient durant l'hiver l'approvisionnement électrique du pays dans une large mesure. De plus, d'un point de vue écologique et économique il est raisonnable de s'habituer à des consommations énergétiques plus réfléchies et respectueuses.

D. GUTMANN signale que l'EMCC n'était pas entendue depuis des années. Durant le COVID, ils ont bien travaillé et sont sortis du silence. Aujourd'hui, D. FROIDEVAUX défend sa position et ses personnes. D. GUTMANN explique que, travaillant dans un groupe pétrolier, pour ces problèmes, il y a des solutions. Il dénonce le discours alarmiste du Syndic. Pour lui, le problème vient de la presse, des politiques et de monsieur POUTINE créant un climat d'insécurité qui n'a pas lieu d'être. Chacun sait très bien qu'écologiquement et économiquement il faut économiser, mais il faut rester raisonnable

C. HILFIKER répond qu'en tant que Commune, la Municipalité ne peut se permettre de ne rien faire dans un tel contexte. Elle doit se préparer au cas que personne ne souhaite. Le mot d'ordre est de rester calme pour être préparé le jour J.

Le Syndic ne souhaitait pas paraître alarmiste mais simplement expliquer que la Municipalité a l'obligation de s'organiser afin de répondre aux exigences du Canton face à un scénario du pire. L'hypothèse se doit d'être envisagée puisqu'il serait grave de ne pas anticiper cette situation.

F. VOLLENWEIDER suggère qu'un seul point de rencontre paraît inadapté en cas d'urgence dans une Commune qui s'étend sur 3km.

C. HILFIKER explique que la raison pour ne retenir qu'un seul point de rencontre découle du fait qu'il n'y aurait qu'un seul téléphone utilisable.

J. SHELDON dit ne pas être opposé à faire des économies d'énergie, mais ne croit pas à ce discours alarmiste. La crise en Ukraine n'a pas de lien avec la fourniture d'électricité, les moyens restent les mêmes que l'année précédente. Le pétrole ne vient pas d'Ukraine. La seule problématique peut être le gaz, qui a une part minimaliste dans la fourniture d'électricité.

S. EMERY explique qu'il y a des problèmes en France pour la fourniture d'électricité. 30 % de l'électricité en février/mars provient de l'Europe. En Norvège, les lacs sont vides, l'Europe ne peut donc plus exporter. Sans importer, en cette période, cela change la donne par rapport aux années précédentes.

Le Syndic ajoute qu'il y a des centrales à gaz en Allemagne où certains fournisseurs pourraient ne plus vouloir fournir d'autres pays.

C. HILFIKER dit que dans le contexte actuel, c'est chaque pays pour soi. La force du réseau électrique européen était la possibilité de pouvoir s'échanger de l'électricité. Ce système est en train de mourir, l'Allemagne ne souhaite plus vendre son électricité et la garde. Ils ne savent pas comment s'approvisionner eux-mêmes. L'Allemagne et la France sont les deux plus gros fournisseurs, suivis par l'Autriche et l'Italie dans une moindre mesure. Tout ce qui est pris sur le réseau vient d'Europe, qui n'est pas en bonne position actuellement.

A. COIGNY remarque que d'après les chiffres, les efforts demandés restent raisonnables : chauffer des pièces à 20°C, ne pas laisser les fenêtres ouvertes toute la journée, des chambres à coucher à 19°C. Ces efforts sont déjà faits par certains et pour les autres, à son avis, quel que soit leur sensibilité, il lui semble que c'est faisable.

Le Syndic partage son point de vue, mais cette crise, limitée dans le temps, aurait des effets sur l'ensemble de la société. Il faut prévoir le pire pour avoir le meilleur. Il prône la vertu et cherche, sans paniquer, à répondre à cela en se préparant. P. MEIER ajoute que ce qui est préparé est louable et qu'il fait confiance à la Municipalité pour organiser quelque chose de pragmatique. Son propos, pour le mazout, porte sur la baisse du chauffage pour les locataires : c'est le meilleur moyen pour qu'ils sortent des chauffages électriques d'appoint de la cave. Il faut bien réfléchir, être pragmatique et ne pas prendre de mesures qui pourraient être contre-productives. En corollaire, il demande à sauver les décorations de Noël. La ville d'Aubonne vient d'indiquer la consommation 2021 avec une mauvaise analogie à la consommation de 2 ou 3 ménages.

Le Président indique que le sujet va être abordé par la suite.

M. BOREAN dit qu'à la vue de ce que nous vivons actuellement, il faut commencer à prendre les bonnes dispositions en réfléchissant autrement avec l'énergie : des maisons, des écoles ou autre autonomes. Il faut faire plus que 10% d'économie.

H. JOCHAUD DU PLESSIX est atterré par cette discussion. En août, il a envoyé un mail à la Municipalité pour prendre des mesures simples, comme les autres Communes alentours, afin de réduire le chauffage et l'éclairage. La pollution lumineuse est un problème. A Mies, des jardins restent allumés toute la nuit ou presque. La Municipalité pourrait profiter de cette crise pour prendre des mesures comme l'extinction des enseignes lumineuses, des éclairages de jardins arrêtés à une heure précise et pas rallumés le matin. Il faut des mesures précises, faire appel au bon sens ne suffit malheureusement plus.

Le Syndic admet que tout le monde ne partage pas le bon sens avec le même curseur, mais il pense que tout le monde peut se mettre d'accord. Le Canton n'a pas donné de réponse pour le caractère contraignant. Ce sera donné par ordonnance par le Conseil d'Etat. N'ayant pas la possibilité de savoir qui consomme plus de 100 000 kWh sans avoir les ordonnances spécifiques pour avoir ces indications, il n'est pas près d'avoir un compteur derrière chaque citoyen pour savoir s'il est raisonnable et a diminué sa consommation électrique.

Le Syndic explique que la Municipalité se pose la question des décoration de Noël illuminées en termes de consommation d'énergie et de message politique à transmettre. Il y a au sein même de l'équipe Municipale des sensibilités différentes, ce sujet compliqué doit être soumis à la sagacité du Conseil communal. Le Canton lors de la réunion a conseillé de supprimer l'éclairage de Noël.

S. EMERY explique que le coût et la consommation restent négligeables. Pour le mois et demi d'éclairage public de Mies sur les routes concernées, décoration de Noël comprises, 1600 kWh soit CHF 289. Les décorations de Noël sont constituées de LEDs, donc elles représentent environ 10% de cette consommation. Le problème réside plus dans le message politique donné. La Municipalité vient d'apprendre au cours de la réunion avec le Canton, que selon l'article 6 de l'ordonnance du Canton qui va bientôt être émise, il conseille d'éteindre les décorations à 23h puis les rallumer à 6h. Mais à Mies, ce n'est pas possible, puisqu'un employé devrait venir tous les soirs et matins pour les allumer ou les éteindre manuellement. Ce n'est pas envisageable. Elle présente les solutions mises en place sur les Communes alentours :

- pas de décoration lumineuse,
- éclairer uniquement la semaine de Noël. Mais un montage/démontage revient à CHF 12'000. Il se pose la question de l'intérêt de cette solution quand la moitié de la population est à la montagne ou ailleurs.
- éclairer un sapin par quartier,
- des décorations, mais pas d'illumination.

Les possibilités retenues par la Municipalité seraient :

- Pas de décoration lumineuse

- éclairer comme d'habitude, mais se pose la problématique du message politique quand on demande à la population de faire des économies
- mettre la moitié moins de décoration : par exemple le sapin devant l'épicerie « Chez Dom' » et devant la Commune ou uniquement sur les poteaux et aucune sur les sapins,
- Décorer comme d'habitude, mais moins longtemps.

Le Président propose d'abord de voter, hors préavis, si oui ou non il faut mettre des décorations lumineuses. Et demande dans un premier temps d'ouvrir le débat.

G. SAGNA à propos de la difficulté pour allumer et éteindre les éclairages chaque jour les soirs et les matins, s'interroge sur la possibilité durant ces 4 mois tendus, de faire intervenir un employé de la SDS (Service de Sécurité SA) et non un employé communal pour allumer et éteindre chaque soir et matin. Ce serait environ ½ h chaque soir et matin et le coût n'est sans doute pas énorme.

C. HILFIKER indique que le coût n'a pas été évalué. Mais ce serait 90 interventions sur 10 armoires électriques. Il faudrait voir avec le SDS.

M. BERTINAT indique qu'au sein du Conseil il y a 45 personnes. S'il faut allumer et éteindre. Cela reste peu de travail pour chacun.

A. HEPP note qu'éteindre peut être intéressant, mais que les passages pour piétons doivent rester éclairés.

Le Syndic répond qu'ici il ne s'agit que des décorations de Noël, pas la signalisation.

R. SANSONNETTI soutient la proposition de G. SAGNA : un éclairage modeste, mais présent. Ceci permet d'avoir un message clair de limitation, en gardant un caractère festif. Il rejoint également la proposition d'H. JOCHAUD DU PLESSIX ordonnant, si cela est possible, l'extinction complète des lumières inutiles comme les éclairages de jardin, les lumières de bureau, les enseignes, les panneaux publicitaires ou les climatiseurs. Cela représenterait des économies nettes. L'addition des deux solutions conjointes permettrait de se rapprocher des objectifs de réduction de consommation.

B. GRASSET souhaiterait savoir si, à l'heure de la domotique, il ne serait pas possible d'automatiser ces coupures de certains secteurs.

C. HIFIKER explique qu'après le préavis qui sera présenté en Décembre oui, mais pas pour le moment. Il ajoute qu'avec l'ordonnance du Canton en préparation, dans le canton de Vaud, toutes les entreprises devront éteindre leurs enseignes et vitrines 1 heure après la fermeture et ne pourront rallumer qu'une heure avant l'ouverture. Pour les privés le problème est connu, mais par contre il ne sait pas jusqu'où il sera possible d'aller pour les contraindre à éteindre la nuit. Il faut attendre de voir ce qu'il va se passer pour eux. Pour l'extinction manuelle des armoires, C. HILFIKER a les clefs et connaît les manipulations pour allumer et éteindre chaque armoire, mais cela serait très fastidieux de l'expliquer à 45 personnes ou aux employés SDS et pas vraiment réalisable. Pour agir de manière pragmatique et en voyant que beaucoup de gens tiennent à avoir un minimum d'illuminations, il faudrait illuminer uniquement les sapins : celui devant « Chez Dom' », le gros sapin (il faudra quand même faire venir la nacelle, soit CHF 1500 pour l'installation en les mettant sur minuterie.

J-V DE SAUSSURE présente deux points sur la situation énergétique globale :

- G. PARMELIN l'expliquant depuis fin 2021, il est surpris qu'il n'ait pas été envisagé plus tôt de renouveler le parc de luminaires de la Commune.
- C. HILFIKER indique que cela a été présenté il y a 5 ans, accepté par le Conseil et refusé par la population de Mies, après référendum.

J-V de SAUSSURE indique que le préavis prévu pour décembre aurait pu être présenté plus tôt dans l'année.

- Chacun est attaché aux éclairages de Noël, mais il y a une responsabilité de la Commune pour transmettre un message à la population et lui faire comprendre le risque de pénurie.

P. MEIER est dubitatif sur le lien entre message politique et économie d'énergie. Un four éteint pendant une heure permet d'éclairer Mies pour Noël pendant deux jours.

Un tout-ménage pour informer la population sur ces points chauds de consommation, comme par exemple faire un effort quand ils cuisinent, etc. serait plus productif.

Le Président procède au vote :

- De maintenir des décorations lumineuses pour Noël.

L'objet est accepté par 29 oui, 8 avis contraires, 3 abstentions.

Le Président propose

- D'opter pour un type de décorations LEDS en mettant deux sapins avec minuterie
- Ou de chiffrer l'intervention d'une personne pour allumer/éteindre manuellement.

J. SHELDON note, à propos de la proposition de G. SAGNA, qu'il semble que 90 interventions permettraient d'économiser sur les LEDs, mais que l'employé qui interviendrait aurait un impact négatif par ses déplacements.

Un débat se déroule et en découle la décision majoritaire résumée par le Président d'illuminer 3 sapins en LEDs avec minuterie, devant le bâtiment de la Commune, devant l'épicerie « Chez Dom' » et devant l'école de 17h30 à 22h00.

S. EMERY indique que rien n'a été trouvé lors des fouilles archéologiques sur le chantier de la piscine/ patinoire. L'archéologue le confirmera par écrit.

Cependant 2 problèmes se posent sur le chantier :

- La situation géopolitique aura un impact important sur les délais et les coûts.
- Une canalisation d'eaux pluviales venant de l'autoroute est censée passer sous le bâtiment à une profondeur suffisante. Le problème était connu, mais lors du forage et des sondages, il s'avère qu'elle ne passe pas assez profondément sous le bâtiment sur une dizaine de mètre. Une réflexion avec les SITSE en étudie l'abaissement ou la déviation. Le terrassement sera modifié en fonction et ne peut pas commencer pour le moment. Le souci est géré mais retarde un peu le projet.

La phase d'optimisation financière et technique du projet est terminée. Dès qu'une solution sera trouvée avec les SITSE, les plans finaux seront validés et les appels d'offre pourront commencer. Les travaux déjà adjugés sont censés se faire au prix négocié, mais il faudra les renégocier du fait de l'explosion du coût des matériaux. Cette négociation est en cours avec les entreprises de terrassement et de génie civil. En fonction de la différence de prix, il faudra peut-être refaire des appels d'offre. Le point rassurant est que ces entreprises sont en recherche de chantiers et n'ont pas d'intérêt à perdre celui-ci en augmentant trop les tarifs.

## **7. Arrêté d'imposition 2023 – préavis N° 06/2022**

S. MASCALI commente le préavis 08/2021 proposant de garder le même taux d'imposition, soit 52 cts.

Le Président demande la lecture du rapport de la commission des finances :

D. HUGG présente le rapport de la commission des finances, qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N° 06/2022 et d'autoriser la Municipalité à maintenir le taux d'imposition à 52 cts, ainsi que de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'arrêté d'imposition 2023.

Le Président procède au vote :

- De maintenir le taux d'imposition à 52 cts et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'arrêté d'imposition 2022.

**L'objet est accepté par 40 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.**

## **8. Dépôt d'un recours contre le décompte final des péréquations 2021 (péréquation directe et indirecte selon l'article 12 de la loi sur les péréquations intercommunales (LPCI) et de la réforme policière) – préavis N°07/2022**

Le Syndic présente le préavis n°07/2022.

Le Président demande la lecture des rapports :

J. SHELDON présente le rapport de la commission des finances qui recommande au conseil communal d'accepter le préavis n°07/2022 et d'autoriser la Municipalité à recourir par tout moyen de droit à l'encontre de la décision rendue par le Département des institutions et du territoire du 24 juin 2022 portant sur le décompte final de la péréquation et de la facture sociale 2021.

Q. JUILLERAT présente le rapport de la commission de gestion qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N°07/2022.

Le Président procède au vote :

- D'autoriser la Municipalité à recourir par tout moyen de droit à l'encontre de la décision rendue par le Département des institutions et du territoire du 24 juin 2022 portant sur le décompte final de la péréquation et de la facture sociale de l'année 2021.

**L'objet est accepté : 40 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.**

## **9. Demande de crédit pour la mise en œuvre de travaux concernant la renaturation du Torry et des travaux connexes – préavis N°08/2022**

C. HILFIKER présente le préavis N°08/2022. Il informe que le même préavis a été accepté par le Conseil communal de Tannay avec une abstention. Il ajoute que suite aux discussions avec les commissions, il a pris note des commentaires faits avec lesquels il est en accord. Pour l'ouvrage de franchissement, des optimisations sont en cours pour réduire l'effort financier nécessaire.

H. JOCHAUD DU PLESSIS relaie une question de J-P. STREIT, qui estime que le budget de CHF 21'000 pour les plantations des berges semble dérisoire. Les plantations risquent d'être très limitées sachant qu'il y aura également besoin d'un apport de terre qui a lui-même un coût.

C. HILFIKER présente un tableau détaillé des plantes prévues au budget donné par le bureau Ecotec. L'essentiel, CHF 7'000 HT, est dédié à aller chercher des plants de roseaux de station qui coloniseront le futur lit de la rivière et CHF 4'400 HT d'arbustes.

H. JOCHAUD DU PLESSIS ajoute que sur la renaturation, le gros du travail est fait sur la partie aquatique où le gain en biodiversité est le plus important. Les berges sont plus secondaires et la nature pourra les recoloniser. Cependant ceci présente le risque d'une colonisation par des plantes invasives.

Le Syndic précise que l'accès ne sera pas rendu public et sera relativement escarpé. Ceci évitera les déprédations des plantes.

C. HILFIKER précise qu'au début il n'y aura pas une densité de plantes permettant à la population de s'y balader. Il est prévu de poser des palissades provisoires pour éviter aux chiens et promeneurs d'aller dans le lit du ruisseau.

J-P STREIT note que sur le devis complet, il manque des détails notamment sur l'apport de terre. Il est d'accord avec le projet, mais manquait de détails pour donner l'autorisation du financement. Il aurait aimé les avoir aux commissions.

H. JOCHAUD DU PLESSIS présente le rapport de la commission de l'environnement qui soutient cette démarche et recommande d'approuver le préavis N°08/2022 de la Municipalité et d'octroyer un crédit de CHF 1'300'000.- pour le financement de la renaturation du Torry et l'exécution des travaux.

Le Syndic ajoute que si la végétation se révélait insuffisante les Communes de Tannay et Mies sauraient pallier à ce manque de manière appropriée.

F. BUENSOD présente le rapport de la Commission des travaux et de l'urbanisme qui recommande au Conseil communal d'approuver le préavis N°08/2022 de la Municipalité concernant la demande de crédit pour la mise en œuvre de travaux concernant la renaturation du Torry, ainsi que des travaux connexes.

Le Syndic précise que la Municipalité a pris note des considérations de la Commission pour que la passerelle ne devienne pas un garage à vélo et prendra des dispositions pour l'éviter. La Municipalité recherche une solution esthétique et sûre.

C. MORGAN présente le rapport de la Commission des finances qui recommande au Conseil communal :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser au travers de l'Entente Intercommunale du Port du Torry (EIPT) les travaux proposés dans le présent préavis,
- De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 1'300'000.- dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire (financement de l'Etat à 95%),
- De lui autoriser à amortir ce montant sur une durée de 50 ans (patrimoine administratif \*).

\* : S. MASCALI rectifie l'erreur portée au préavis « patrimoine financier », remplacée ici par « patrimoine administratif ».

Le Président procède au vote :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser au travers de l'Entente Intercommunale du Port du Torry (EIPT) les travaux proposés dans le présent préavis,

- De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 1'300'000 dont le montant sera financé par la trésorerie courante, les subventions ou par l'emprunt si nécessaire (financement de l'Etat à 95%),
- De l'autoriser à amortir ce montant sur une durée de 50 ans (patrimoine administratif).

**L'objet est accepté par 40 oui, 1 avis contraire, 0 abstention.**

## **10. Commissions et des délégations intercommunales**

R. SANSONETTI fait rapport sur les décisions les plus importantes prises lors de la séance du Conseil intercommunal région de Nyon du 29 septembre 2022, à laquelle il a participé en tant que délégué suppléant :

- V. JEANRENAUD a été élue au CODIR pour remplir une place vacante. Elle a indiqué vouloir s'engager fortement dans le domaine culturel.
- Un préavis relatif à l'introduction d'une carte de transport touristique régionale, qui sera mise à disposition des clients hébergés dans la région, a été accepté. L'impact de cette mesure sera évalué après deux ans. Le financement s'effectuera à travers la taxe de séjour, dont le règlement régional va par ailleurs, faire l'objet d'une révision.
- A noter au plan des divers et propositions individuelles, une question relative à la compétence pour assurer la propreté des pistes cyclables entre Mies et Founex. Il a été répondu que hors des localités, c'est du ressort du canton.
- La prochaine réunion du Conseil intercommunal aura lieu le 14 décembre 2022.

F. VOLLENWEIDER présente le rapport du Conseil intercommunal de l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) qui s'est réuni le 21 septembre 2022 :

- L'ORPC continue ses contrôles ponctuels des abris pc communaux. Quant aux Communes, il serait opportun de faire un tout-ménage et de rappeler aux propriétaires d'abris privés de s'assurer qu'ils ne soient pas encombrés de meubles, cartons, outils.
- La vague Covid du début de l'année, ainsi que l'afflux de réfugiés ukrainiens et les canicules de cet été se sont soldés par plus de 1'000 heures de travail pour le Comité de direction, entre janvier et juin, soit une quarantaine d'heures hebdomadaires supplémentaires.
- Il y a eu beaucoup d'interventions dans les alpages du Jura pour apporter de l'eau.
- Le budget pour l'année 2023 a été accepté. Pour information, il se monte à CHF 2'591'950.-, soit une augmentation de 15% par rapport à 2022 et 17% par rapport à 2021. Les événements de cette année ont eu un impact plus important que la Covid.
- L'ORPC a des remarques à donner. En cas d'intérêt, il suffit de les contacter directement.

N. EICHENBERGER, représentant de la Commission de gestion, présente le rapport de la séance de l'ARSCO S.A. (Société Immobilière) consacrée au budget de fonctionnement 2023 qui s'est déroulée le 11 octobre 2022 :

- Travaux effectués durant l'été 2022 :
  - Maintenance (menuiserie extérieure) et travaux estivaux (nettoyages + remplacement de 6 tableaux à Affichage Numérique Frontal (ANF)) au Collège du Chaucey
  - Maintenance (plateforme tournante véhicules lourds) et travaux estivaux (nettoyages) au Collège des Rojalets

- Travaux effectués pour le compte de l'AJET dans les écoles primaires de Founex et Coppet (tableau ANF)
- Budget de fonctionnement 2023
  - Passage en revue des comptes principaux (administration générale – finances – bâtiments), puis en détail
  - De l'explication, sommaire, des augmentations d'une année à l'autre. En particulier de l'augmentation de personnel (de 18 à 20)

Le budget n'a pas formellement été approuvé par les participants. Les personnes présentes en ont pris connaissance et ont eu la possibilité de poser des questions.
- Avancement du projet de la patinoire et de la piscine :
  - Ce projet ayant été laissé de côté pendant 8 ans, l'équipe dirigeante semble en pleine réévaluation des aspects chiffrés, des aspects techniques, des fournisseurs, etc. Plusieurs découvertes ou changements réglementaires ralentissent encore le mouvement vers la réalisation du projet (ex : canalisation des eaux claires)
  - Le projet est important, mais semble bien suivi. L'objectif, pour l'ARSCO, reste une mise en service en 2024.
- Site Web mis à jour : il a subi une profonde refonte. On peut y suivre plus particulièrement l'évolution des travaux de la nouvelle patinoire / piscine.

## 11. Divers et propositions individuelles

- E. GAUD DE BUCK présente un projet de ressourcerie avec les jeunes du village dans l'arcade qu'elle occupe dans le centre du village (Annexe 2).  
Le projet demande que la population apporte des produits endommagés ou de les récupérer à la déchetterie. Les jeunes pourront les réparer ou les mettre en valeur pour leur profit. Le principe est d'avoir des jeunes opérants et des adultes formateurs. Par exemple, une personne sachant réparer des appareils électriques peut leur enseigner comment le faire, même chose pour la couture, des initiations à la comptabilité, aux assurances...
- Elle invite à apporter à l'arcade qui devrait ouvrir en décembre, des objets dont la population ne veut plus. Sur rendez-vous, il est déjà possible d'en apporter. Il en rentre déjà, notamment des colliers cassés pour une jeune fille qui les utilise.  
L'initiative est saluée par acclamation par le Conseil.  
Le Président demande quel type d'objet serait utile afin d'éviter une déchetterie bis dans ses locaux.
- E. GAUD DE BUCK précise des objets pouvant être réparés et revendus. Le meilleur état possible serait le mieux. Certains objets partiront vers la déchetterie. On peut être surpris par ce qui est faisable. Pour le moment les gros objets ne peuvent pas être stockés, donc de petits et moyens objets.  
Le Syndic demande quelle est la forme de l'initiative.
- E. DE BUCK explique que les intervenants de l'association se sont réunis le 4 octobre et le nom a été choisi « RRRecycle Mies » : Les 3 R de « Reduce, Reuse, Repair », et le jeu de mot avec l'anglais « Recycle me ». Les statuts de l'association viennent d'être révisés et seront bientôt signés.  
Le Syndic précise qu'il s'agit d'une association à but idéal et non lucratif. Les jeunes vont gagner de l'argent contrairement aux membres du comité.
- E. GAUD DE BUCK explique que l'argent ira aux jeunes, les adultes encadrants quant à eux, recevront de la reconnaissance.  
Le Président note qu'une cotisation de CHF 20 sera demandée.
- E. GAUD DE BUCK indique que ce n'est pas encore décidé, mais les dons sont les bienvenus, si on le souhaite.
- S. EMERY demande s'il s'agit de jeunes adultes ou adolescents.  
E. GAUD DE BUCK précise que ce sont des adolescents entre 14 et 18 ans.

P. MEIER présente l'activité des associations du village :

- Le concours de soupe a eu lieu lors du weekend du jeu fédéral. Le comité avait insisté pour y associer la population de Mies d'origine étrangère. Cela s'est vu dans le palmarès et les 12 équipes participantes, avec des soupes faites par des ressortissants hongrois, turcs, ukrainiens. C'était agréable d'avoir réussi à faire venir cette population avec laquelle il n'y a pas assez de contact.
- Une exceptionnelle édition de la guinguette de Mies s'est déroulée le 1<sup>er</sup> octobre.
- La prochaine manifestation sera le vin chaud de l'Avent qui se déroulera le jeudi 8 décembre. Un tout-ménage sera distribué à ce sujet.

J-V DE SAUSSURE indique que la Commission du développement durable de Tannay organise le 17 novembre 2022 à 19h30, une conférence sur la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité.

J-L RAY explique que 3 secteurs ont été ouverts sur le site de la Commune de Mies pour les chantiers du port, la patinoire/piscine, et au centre sportif avec des photos du suivi des travaux.

B. GRASSET remercie la Municipalité de l'initiative d'installer un défibrillateur au panneau municipal. Il espère que chacun sait l'utiliser.

H. JOCHAUD DU PLESSIS informe qu'il va y avoir un gros projet de décharge de matériaux d'excavation de type A (terre) et B (faiblement pollué) sur la zone agricole qui va de Chavanne de Bogis à Chavanne des Bois : depuis le chemin du pont de Grilly jusqu'à la ferme de « En Peguey ». Cette zone a été identifiée par le Canton en faisant un Plan d'Affectation Cantonal (PAC) qui vaut permis de construire. Cela limite les possibilités des Communes de Commugny et Chavanne de Bogis dans leurs actions. Les Municipalités ne seront que consultées. Il y aura une première séance le 4 novembre 2022, à Chavanne de Bogis, où le Canton va expliquer en détail le projet. Il s'agit de 1'500'000 m<sup>3</sup> de matériaux de type A et 500'000 m<sup>3</sup> de type B. Cela représente une hauteur de 4m sur l'ensemble de la zone pendant 10 ans. Les premiers contacts qu'il a eu avec les associations environnementales, indiquent qu'elles sont vent debout car la zone est une réserve de faune comprise entre les marais de la Versoix (inventaire fédéral au niveau des zones alluviales, des paysages d'importance nationale, marais d'importance nationale, site de reproduction de batraciens) et le bois de Portes (site de reproduction de batraciens au niveau fédéral). Ce projet a été lancé en 2016, alors que venait d'être signé le contrat de corridor Vesancy-Versoix, terminé en 2019. Le Conseil d'Etat a pris cette décision le 31 août 2022, pendant les vacances. Le Président ajoute qu'entre 60 et 100 camions par jour devraient transiter sur la route de La Branvaude.

Le Syndic exprime que l'assemblée des Syndics de Terre Sainte ont été informés de cela par les deux Communes concernées. Il précise que les possibilités légales d'interventions sont limitées. Mies est propriétaire de deux parcelles sur ce secteur. Les camions chargés vont aussi aller endommager la route qui devait être refaite. Il y a un réel impact écologique. Il comprend également qu'il faut mettre les déchets quelque part. Le Canton aurait analysé différents types de sites. Il y aura en tout cas un impact sur le paysage dans ce secteur sur les dix prochaines années.

R. CLAVIEN demande quand paraîtra le prochain Myarolan.

S. EMERY indique qu'il arrive début novembre.

R. CLAVIEN demande ce qu'il en est vis-à-vis de la Villa Pride.  
Le Syndic précise que les procédures sont en cours. Une Commission de recours en matière fiscale s'est penchée sur le sujet. Il y aura soit une décision, soit un retrait du recours très prochainement.

R. CLAVIEN demande s'il y a un registre des amendes mises à la plage car beaucoup de véhicules ont été amendés. Il demande également si la Commune touche quelque chose.

Le Syndic indique qu'elles sont rétrocédées à la Commune. Le calcul est fait une fois par an. Il y a des problèmes techniques pour le paiement ou l'encaissement, du fait d'une législation déficiente. La commission de sécurité de Terre Sainte, qu'il préside, a fait des lettres au Conseil d'Etat et aux députés pour avancer sur le sujet. Mais ce sera un long combat. Il est vrai qu'il y a une recrudescence de ces amendes d'ordre actuellement. Le détail de l'encaissement pourra être donné quand ils le recevront.

P. MEIER revient sur la motion sur la déchetterie. La commission n'est pas là pour faire de la cogestion et devait passer par la voie de motions. Il se réjouit de recevoir la réponse qui permettra d'aller de l'avant sur le sujet qui préoccupe la commission.

G. MARCHAND qui habite au chemin des Ouches, alerte sur la dangerosité du carrefour réaménagé pour déboucher sur la route de la gare ou la route du village. Le Syndic note que plusieurs discussions ont déjà eu lieu à la Municipalité suite à des demandes écrites de riverains.

C. HILFIKER est conscient du problème, et de la dangerosité de toute la traversée. Il travaille actuellement sur un projet de sécurisation par la réduction de vitesse et de gabarit, des chicanes de la route de St Cergue jusqu'à la route des Pénys. Il est prématuré de décider si la visibilité est trop faible, la remarque est tout de même notée. Il y a déjà eu des demandes de miroirs, même si cette approche ne semble pas la meilleure. Au-delà, le Canton interdit de mettre des miroirs sur les routes cantonales, même s'il y en a, à certains endroits. Des modifications ont déjà été apportées au carrefour et en principe, un véhicule peut avancer pour contrôler vers la gauche. Un travail est en cours.

B. GAUD a demandé au dernier Conseil de poser un miroir, car il est vraiment difficile de sortir. Cet endroit sera très accidentogène après les travaux.

C. HILFIKER note que l'expérience est différente quand on passe à 30 km/h grâce à des chicanes par exemple. Mais c'est étudié en ce moment et les remarques sont enregistrées. Il confirme que la Municipalité a pris la décision controversée de poser malgré tout un miroir.

Le Syndic demande s'il serait possible d'ajouter dans le prochain Myarolan les recommandations énergétiques à faire à la population.

E. GAUD DE BUCK indique que c'est faisable.

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 22h22.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire



Thomas Chevalier